



**MAIRIE DE
TALLOIRES-MONTMIN
HAUTE-SAVOIE**

PROJET ÉDUCATIF



**Accueil de Loisirs Sans Hébergement
3/11 ans
de TALLOIRES-MONTMIN**

**Mairie de TALLOIRES-MONTMIN
27 rue André Theuriet
74290 TALLOIRES-MONTMIN
04.50.66.76.54**

MARS 2021

SOMMAIRE

1. LE TERRITOIRE DE TALLOIRES-MONTMIN






- PRÉSENTATION

2. DÉFINITION ET VOCATION DU PROJET ÉDUCATIF

3. OBJECTIFS ÉDUCATIFS

4. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ALSH

- ORGANISATION GÉNÉRALE
- PUBLIC ACCUEILLI
- FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALSH

-  Périodes et Horaires d'ouverture
-  Transport
-  Repas
-  Organisation des journées
-  Vacances et Mercredis

- MOYENS HUMAINS
- MOYENS MATÉRIELS
- MOYENS FINANCIERS

5. COMMUNICATION ET INSCRIPTION

- INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- OUTILS DE L'ÉVALUATION

1. LE TERRITOIRE DE TALLOIRES-MONTMIN

PRÉSENTATION

Située sur la rive Est du lac, la commune nouvelle de Talloires-Montmin fait partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy dans le cadre de la fusion des intercommunalités depuis le 1er janvier 2017.

La population de Talloires-Montmin est estimée à 2051 habitants (source recensement INSEE 2013) dont près de 79 % représente la population active.

Les emplois se situent pour l'essentiel hors du territoire, la commune étant située entre 2 importants pôles économiques : l'agglomération d'Annecy à 13 kms et la Commune de Faverges (à 13 kms également).

La commune dispose d'un groupe scolaire dans le centre du bourg de Talloires. Il comprend actuellement 6 classes (4 primaires et 2 maternelles), ainsi qu'une garderie et un restaurant.

Le groupe scolaire de la commune historique de Montmin a vu sa dernière classe fermer en 2017 par manque d'effectifs. L'école pourra accueillir à nouveau des écoliers sur décision de l'éducation nationale, en cas d'effectif suffisant.

Les deux salles de classe sont toujours disponibles pour des activités diverses, ainsi qu'un hall d'accueil, un chalet pouvant servir de garderie et de salle de motricité et un restaurant scolaire.

L'accueil pour la petite enfance est assuré à la crèche/halte-garderie de Veyrier du Lac, dans le cadre de l'intercommunalité.

La problématique des temps de trajet entre Annecy et Talloires-Montmin a rendu nécessaire l'organisation d'un accueil de loisir les mercredis et pendant les vacances scolaires objet de ce présent projet éducatif.

2. DÉFINITION ET VOCATION DU PROJET ÉDUCATIF

Le Projet Educatif est l'acte de naissance des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Il traduit les engagements de l'organisateur, ses priorités, ses valeurs, ses objectifs et permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il est écrit par la commune de Talloires-Montmin et peut être consulté par l'ensemble des acteurs (élus municipaux, directeur, animateurs, parents...).

Ce projet a pour vocation l'accueil des enfants de la commune de Talloires-Montmin au sein d'une structure de loisirs, de leur proposer des activités diversifiées et de qualité, encadrées par un personnel professionnel garant de leur sécurité physique, affective et morale.

3. OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Le temps des loisirs participe pleinement à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. C'est avant tout, comme son nom l'indique, un lieu d'accueil et de loisirs ainsi qu'un lieu de découverte, de vie collective et d'apprentissage au service des enfants en complémentarité du temps scolaire et de l'éducation familiale.

L'épanouissement et le bien-être de l'enfant sont au cœur des orientations de ce projet. De cette valeur découle naturellement des objectifs éducatifs de socialisation, de responsabilisation, et d'initiation.

Afin de répondre au mieux aux différents objectifs du PE, de multiples activités sont proposées d'ordre culturel, artistique, sportif et environnementale :

- **Activités culturelles et artistiques**

Les propositions devront conjuguer des objectifs de sensibilisation, et d'initiation aux pratiques artistiques, au développement de la créativité (en matière de musique, théâtre, danse, arts plastiques, découverte du cirque...) et culturelles au travers de la découverte du patrimoine.

- **Activités ludo-éducatives**

L'objectif est d'initier les enfants aux activités ludo-éducatives en développant chez chacun d'eux les valeurs de respect de soi et des autres, de tolérance, d'acceptation, de partage à travers de jeux diversifiés.

- **Pratiques sportives**

Le sport joue un rôle dans la construction de la personnalité de l'enfant. Les disciplines proposées devront favoriser la socialisation, la responsabilisation, la motricité de l'enfant de manière ludique et mettre en avant le sens du partage, l'esprit d'équipe, le fair-play, le goût de l'effort, le dépassement de soi à travers les sports collectifs ou autres jeux sportifs.

L'encadrement des APS réglementé par l'art. R227-13 du CASF (Code de l'action sociale et des familles) renvoie aux règles générales du code du sport :

Les activités physiques ayant pour finalité le jeu ou le déplacement et ne présentant pas de risque spécifique ne sont pas considérées comme des APS et ne sont donc pas soumises au code du sport. Elles peuvent être encadrées par tout membre permanent de l'équipe pédagogique de l'accueil, sans qualification sportive particulière.

Cependant, des activités sportives plus spécifiques pourront avoir lieu et seront encadrées par un professionnel titulaire ou stagiaire d'un diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle.

- **Loisirs créatifs**

Des activités manuelles basées sur l'initiation et la découverte de l'artisanat traditionnel et autres pratiques diverses permettront de favoriser la créativité et l'imaginaire des enfants.

- **Sensibilisation à l'environnement proche**

Le territoire de la commune de Talloires-Montmin est exceptionnel et permet la découverte des richesses du milieu naturel et l'action sur l'environnement immédiat. Les animateurs pourront amener les enfants à réfléchir sur des problématiques environnementales à travers des animations et activités ludiques sur différents thèmes (eau, déchets, énergie, faune et flore...)

4. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ALSH

• ORGANISATION GÉNÉRALE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Talloires-Montmin accueille en priorité les enfants résidents ou étant scolarisés à Talloires-Montmin, mais peut également accueillir les enfants des communes voisines en fonction des places disponibles restantes.

• PUBLIC ACCUEILLI

Il accueille les enfants âgés de 3 à 11, scolarisés à l'école de Talloires Montmin ou dont l'un des parents réside au sein de la commune de Talloires-Montmin en priorité. Les enfants des communes voisines peuvent également s'inscrire en fonction des places disponibles restantes.

Sa capacité d'accueil peut varier de 20 enfants les mercredis à 30 enfants pendant les vacances scolaires.

Les enfants porteurs de handicap ou de pathologie chronique compatible avec le fonctionnement, l'organisation et la vie en collectivité, peuvent être accueillis dans la structure. Au préalable chaque situation devra être examinée, pour que le projet d'accueil soit de qualité et bénéfique à l'enfant.

Pour que le projet d'accueil soit de qualité et bénéfique à l'enfant, un réel travail de partenariat doit s'établir entre la structure accueillante, la famille, le médecin référent du service en lien avec les différents services de soins, réseau de professionnels extérieurs intervenants auprès de cet enfant (équipes de PMI et/ou au Relais d'Accompagnement Petite Enfance et Handicap (RAPEH, service cofinancé par la CAF et le Conseil départemental).

Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) sera alors établi avec le médecin référent et la famille.

• FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ACCUEIL DE LOISIRS



Périodes et Horaires d'ouverture

Le Centre de Loisirs fonctionne dans les locaux de l'ancienne école de Montmin durant les vacances scolaires et les mercredis

Il est ouvert :

- de 7h45 à 18h00 du Lundi au Vendredi sur les vacances scolaires suivantes :

- les 2 semaines des vacances de la Toussaint, de Février et de Printemps.
- les 4 semaines de Juillet + dernière semaine d'Août.

Inscription à la semaine complète, transport, repas et goûter compris chaque journée

- tous les mercredis de 7h45 à 18h00, hors vacances scolaires et jours fériés, avec inscription possible à la ½ journée avec ou sans repas ou à la journée complète avec repas.



Transport :

Un service de navette est mis à disposition au départ de l'école de Talloires afin d'emmener les enfants à Montmin le matin et de les ramener à l'école de Talloires le soir.

Les enfants seront pris en charge et accompagnés pendant le trajet par un personnel habilité



Organisation des journées :

PERIODES	LIEUX	INSCRIPTIONS	MATIN : Les arrivées se font entre	APRES-MIDI : Les départs se font entre
Mercredi	Centre de loisirs de Montmin	½ journée matin ou après-midi avec ou sans repas	Demi-journée avec repas 7h45 – 8h45 11h15 – 11h40	13h00 – 13h30 17h15 - 18h00
		ou	Demi-journée sans repas 7h45 – 8h45 13h00 – 13h30	11h15 - 11h40 17h15 - 18h00
		Journée complète avec repas	Journée entière avec repas 7h45 – 8h45	17h15 - 18h00
Vacances scolaires	Centre de loisirs de Montmin	Journée entière avec repas	7h45 – 8h00 (départ bus) De l'école de Talloires	Départs : 17h00 de Montmin <i>en bus</i> Et entre 17h00 et 17h30 si l'enfant est récupéré sur place Arrivée du bus : 17h30 à Talloires Les départs se font entre 17h30 et 18h00 à la garderie de l'école de Talloires



Vacances scolaires et mercredis périscolaires

2 groupes d'enfants sont créés en fonction des âges et des effectifs. Un groupe de 3-5 ans et un groupe de 6-11 ans.



Repas :

Les repas sont préparés par un agent de restauration scolaire et sont livrés chaque jour au Centre de loisirs. Ils sont servis sur place, hormis lors des sorties pour lesquelles des repas froids sont prévus. Le centre fournit également le goûter ;

En plus de répondre aux besoins physiologiques, le temps du repas constitue dans la journée un moment d'échanges et de partage particulier. Il est adapté en durée et organisé selon les âges, l'ambiance et la saison.

• MOYENS HUMAINS

L'organigramme de l'ALSH respecte le cadre légal réglementaire en fonction des normes de la **Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS)** en terme de qualification (BAFD, BAFA, BPJEPS...) et d'encadrement des enfants pour les structures d'accueil collectif de mineurs (ACM), à savoir :

- **En extrascolaire** : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.
- **En périscolaire** : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans (1 pour 14 dans le cadre d'un PEDT) et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans (1 pour 18 dans le cadre d'un PEDT)

Les ressources humaines mises à disposition sont :

- La directrice de l'Accueil de Loisirs diplômée du BPJEPS Loisirs Tous Publics
- L'équipe d'animateurs H/F composée de la manière suivante :
50% minimum de l'équipe diplômée BAFA ou équivalent, 50% maximum de stagiaires BAFA ou équivalent, 20% maximum de non diplômés.
- Le personnel technique de la commune
- Le personnel de restauration

Certaines animations peuvent inclure des intervenants permettant plus spécifiquement la découverte d'un milieu, d'un patrimoine culturel, d'une activité artistique...

• MOYENS MATÉRIELS

La commune met à disposition :

- des locaux aux normes de sécurité, et adaptés aux enfants de moins de 6 ans :
2 salles d'animation, un chalet polyvalent d'animation ainsi qu'une salle de restauration servant également de lieu d'activités avant et après le repas. Un bureau est à disposition de l'équipe pédagogique ainsi qu'une connexion internet.
- une cour extérieure sécurisée ainsi qu'une aire de jeux clôturée
- une ligne téléphonique
- des équipements et du matériel sportif et pédagogique nécessaires aux activités

En fonction des activités proposées, différents lieux pourront être utilisés pour mettre en place les temps d'activités extrascolaires et périscolaires.

En effet, basés principalement au sein même du Groupe scolaire, la totalité des équipements municipaux, situés à proximité immédiate (ou très proche) de l'école seront en fonction des besoins, programmés, accessibles en priorité pour le Centre de loisirs :

- une salle de cinéma
- les cours de tennis
- la bibliothèque
- le mini-golf
- les plages de Talloires
- les espaces publics et notamment les jardins

En partenariat avec ASTERS, la municipalité a par ailleurs décidé de permettre aux enfants de la commune de se familiariser avec le Roc de Chère, patrimoine naturel riche de la commune, véritable joyau au bord du Lac d'Annecy, particulièrement intéressant avec sa faune et sa flore, en instaurant des activités dédiées sur site.

• **MOYENS FINANCIERS**

Un budget est alloué par la commune à destination de l'Accueil de Loisirs en fonction des besoins. Les Caf soutiennent également le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement au moyen d'une prestation de service Participation familiale. Des aides sont apportées aux collectivités via les contrats « enfance et jeunesse ».

Concernant les tarifs appliqués sur l'ALSH, une grille est définie en fonction du quotient familial basé sur les revenus du foyer.

5. COMMUNICATION ET INSCRIPTION

Des outils d'information et de relation avec les familles sont mis en place tel que les affichages, brochures, newsletter ou encore un espace dédié à l'Accueil de Loisirs sur le site internet de la commune.

• **INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS**

Les inscriptions aux activités extrascolaires et périscolaires ont lieu :

- **Extrascolaire** : 4 à 5 semaines avant chaque vacance
- **Périscolaire** : à partir du mois de Juin pour les inscriptions à l'année en priorité puis pour les occasionnels en fonction des places restantes.

Un planning d'activités, établi par la Directrice et l'équipe pédagogique de l'ALSH sera diffusé pour information au préalable aux familles via le site internet de la commune, dans l'espace Accueil de Loisirs.

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

LES OBJECTIFS POURSUIVIS	LES INDICATEURS	
L'organisation du PE	La cohérence et la participation des acteurs dans l'écriture du Projet Educatif	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de l'écriture du PE - La prise en compte de l'ensemble des acteurs dans l'écriture du PE - Nombre de réunions du groupe de travail - Nombre d'acteurs ayant participé à l'écriture du PE
	La continuité et la cohérence entre les différents temps éducatifs	- L'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue
	La coopération et l'échange entre les différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la communication avec les parents et des échanges avec les autres acteurs - Le renforcement du partenariat et des échanges entre les professionnels du milieu éducatif
Les activités extrascolaires et périscolaires	La diversité des activités	Le nombre et la diversité d'activités proposées et les suivies dans chaque domaine
	La qualité des activités	Des activités qui proposent un projet qui se construit en tenant compte du territoire, des rythmes et besoins des enfants, et des souhaits des familles
	L'enrichissement des activités	La participation d'intervenants polyvalents, les compétences de l'équipe pédagogique et des activités qui s'inscrivent dans un projet éducatif global
La satisfaction des acteurs éducatifs et des enfants	Cohérence et pertinence des projets d'animation et activités menés par l'équipe pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> Fil rouge respecté Valorisation des créations et des activités des enfants Ressenti général
	Participation et implication des enfants dans les activités	<ul style="list-style-type: none"> Assiduité, intérêt aux activités et épanouissement des enfants. Ressenti des enfants, des parents, de l'équipe pédagogique

• **OUTILS DE L'ÉVALUATION**

Afin de mener convenablement le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs de TALLOIRES-MONTMIN, dont l'intérêt principal est celui des enfants, la commune a pris l'initiative d'évaluer le Projet Educatif à travers des outils d'évaluation spécifiques

- Des questionnaires de satisfaction seront fournis aux familles à la fin de l'année : ces questionnaires permettront d'améliorer les services proposés aux enfants ainsi qu'aux parents afin de mieux cerner leurs attentes
- Des réunions d'évaluation des projets d'animation seront organisées avec l'équipe éducative et pédagogique afin de s'assurer que les activités proposées répondent aux objectifs du PE
- Des projets et fiches d'activité seront proposées par les animateurs décrivant ainsi le contenu de leurs animations. Cela permettra à tous de prendre connaissance des objectifs spécifiques de l'ensemble des activités proposées
- Un groupe de travail sera organisé afin de suivre la mise en oeuvre du fonctionnement de l'ALSH et permettra de modifier, de réajuster, si nécessaire, certains paramètres du Projet Éducatif

L'observation des comportements et ressentis des enfants est capitale. Cette information permettra de savoir si la commune a rempli l'un de ses objectifs fondamentaux :

Faciliter l'accès des enfants 3-11 ans de la commune aux activités ludiques et pédagogiques par la création d'un Centre de loisirs.